

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Olivier Véran

Ministre des Solidarités et de la Santé

Frédérique Vidal

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22 juillet 2021

Après avoir rappelé leur engagement total et tolérance zéro vis-à-vis des situations rencontrées par les étudiants en santé, Olivier VÉRAN et Frédérique VIDAL annoncent les mesures conservatoires prises en concertation avec les acteurs afin de protéger les étudiants et internes en santé

Suite au courrier du 18 mai 2021 « engagement total : tolérance zéro » adressé à l'ensemble de la communauté hospitalo-universitaire concernant les situations de mal-être des étudiants en santé, le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN et la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique VIDAL font le bilan des mesures prises et envisagées avec les responsables locaux afin de protéger les étudiants en souffrance.

« Les établissements d'enseignement et de soin ne peuvent être le théâtre de propos sexistes, de gestes déplacés, de pressions, d'agressions, ou de drames personnels noués dans le silence et l'indifférence. Ces situations sont intolérables et doivent être condamnées avec la plus grande fermeté. De façon parallèle, la tolérance ou l'incitation au dépassement des horaires réglementaires de travail doivent être jugulées ».

Ainsi Olivier VERAN et Frédérique VIDAL avaient demandé aux directeurs généraux d'agences régionales de santé, aux recteurs, aux présidents d'université, aux doyens et aux responsables d'instituts de prendre sans délai les mesures conservatoires qui s'imposent afin de protéger les étudiants en rappelant que la communauté a besoin aujourd'hui de signaux forts.

Le gouvernement tient à saluer l'engagement des acteurs locaux notamment les doyens et responsables de formations ainsi que les agences régionales de santé sur ces enjeux de qualité de vie, de prévention des risques psycho-sociaux et d'accompagnement des étudiants et internes en santé dans leur formation.

Grâce à cet engagement collectif et aux signalements des étudiants et internes en santé, le bilan des mesures conservatoires suivantes peut être réalisé pour le premier semestre 2020 :

- 4 suspensions d'agrément de stages hospitaliers ;
- 2 suspensions d'agrément de stages libéraux ;
- 1 changement de coordonnateur de discipline ;
- plusieurs situations signalées et surveillées par les établissements de santé, UFR et ARS, avec un examen régulier en commission de subdivision.

Par ailleurs, dans le cadre des engagements relatifs au respect du temps de travail des internes, le ministère des Solidarités et de la Santé lancera prochainement une enquête auprès des internes et des établissements afin d'évaluer le respect de la réglementation relative au temps de travail s'agissant du temps de formation en stage et hors stage, de la permanence des soins et du repos de sécurité.

Les Ministres rappellent leur volonté d'améliorer la qualité de vie des étudiants et internes en santé conformément aux engagements pris dans le cadre du Ségur de la santé. S'agissant d'étudiants en formation, cela passe notamment par un respect de la réglementation relative au temps de travail, garant d'un apprentissage optimal et d'une qualité et sécurité de soins.

Enfin, le programme « premiers secours en santé mentale » permettant le repérage des étudiants et internes en état de souffrance psychique par leurs pairs est actuellement en cours de déploiement dans les universités et dans la fonction publique hospitalière.

Olivier VERAN et Frédérique VIDAL tiennent à rappeler leur engagement total aux côtés des acteurs locaux et en premier lieu auprès des étudiants et internes en santé pour prévenir toutes situations de discrimination, harcèlement, violence ou non-respect du temps de travail.

Contacts presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 60 60

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)